

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS
LÉGISLATURE 2021 – 2026

Préavis No 51/26

**Demande d'un crédit de construction de CHF
3'425'000.00(TTC) pour la création d'une place
de jeux pour les enfants et d'un terrain de
football synthétique**

DÉLÉGUÉS :

MUNICIPALITÉ IN CORPORE (COORDINATION : M. VINCENT CHEVALLEY)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

La parcelle n°32, située dans la zone nord-est du village de Crans et faisant partie du quartier du Grand Pré, abrite actuellement les bâtiments scolaires et communaux ainsi que diverses infrastructures dédiées aux activités sportives et récréatives.

Le quartier est très urbanisé sur sa partie sud-ouest et s'ouvre sur un espace plus aéré au nord-est, consacré aux activités sportives et de loisirs. La construction en cours des Résidences Principales de Crans dans la partie nord-ouest du quartier, accompagnée de la création d'espaces verts plus généreux, vient renforcer cette vision d'un secteur équilibré entre habitat, nature et vie communautaire et offre des synergies, dont il faut profiter.

Le centre sportif communal, dont la construction, les extensions successives et les rénovations se sont échelonnées de 1967 à 2007, a accueilli pendant plus de 50 ans une intense vie associative et publique. Les équipements sont particulièrement sollicités et font régulièrement l'objet de travaux d'entretien et de rénovation. Aujourd'hui, les installations techniques et d'accueil arrivent en fin de vie (quelques-unes sont délabrées, voire insalubres).

2. Historique

La Municipalité a fait part au Conseil à plusieurs reprises de son intention de réaménager cet espace et a présenté au Conseil trois crédits d'étude :

- 31/24 : Demande d'un crédit de CHF 142'690.- (TTC) en vue de financer la phase d'étude de la première étape du réaménagement de la zone de sport et de loisirs (déplacement du terrain de basket, des terrains de pétanque, des jeux pour enfants et de la surface servant au montage de la tente. Réalisation d'une zone de détente (parc) avec cheminements piétons en collaboration avec les aménagements extérieurs de l'étape 3 du plan de quartier du Grand-Pré) ;
- 36/24 : Demande d'un crédit de CHF 39'455.- (TTC) en vue de financer la phase d'étude de la réfection et de l'agrandissement du terrain de football en herbe et de l'installation d'un street workout ;
- 46/25 : Demande d'un crédit d'étude de CHF 435'000.- (TTC) pour la troisième phase du réaménagement de la zone de sports et de loisirs (club-house du FCC, terrain synthétique et parking).

Nous rappelons que pendant plus d'une dizaine d'années la commune a souffert des ponctions cantonales, imprévisibles et totalement hors de notre contrôle, allant jusqu'à 75% ou plus de notre revenu des impôts.

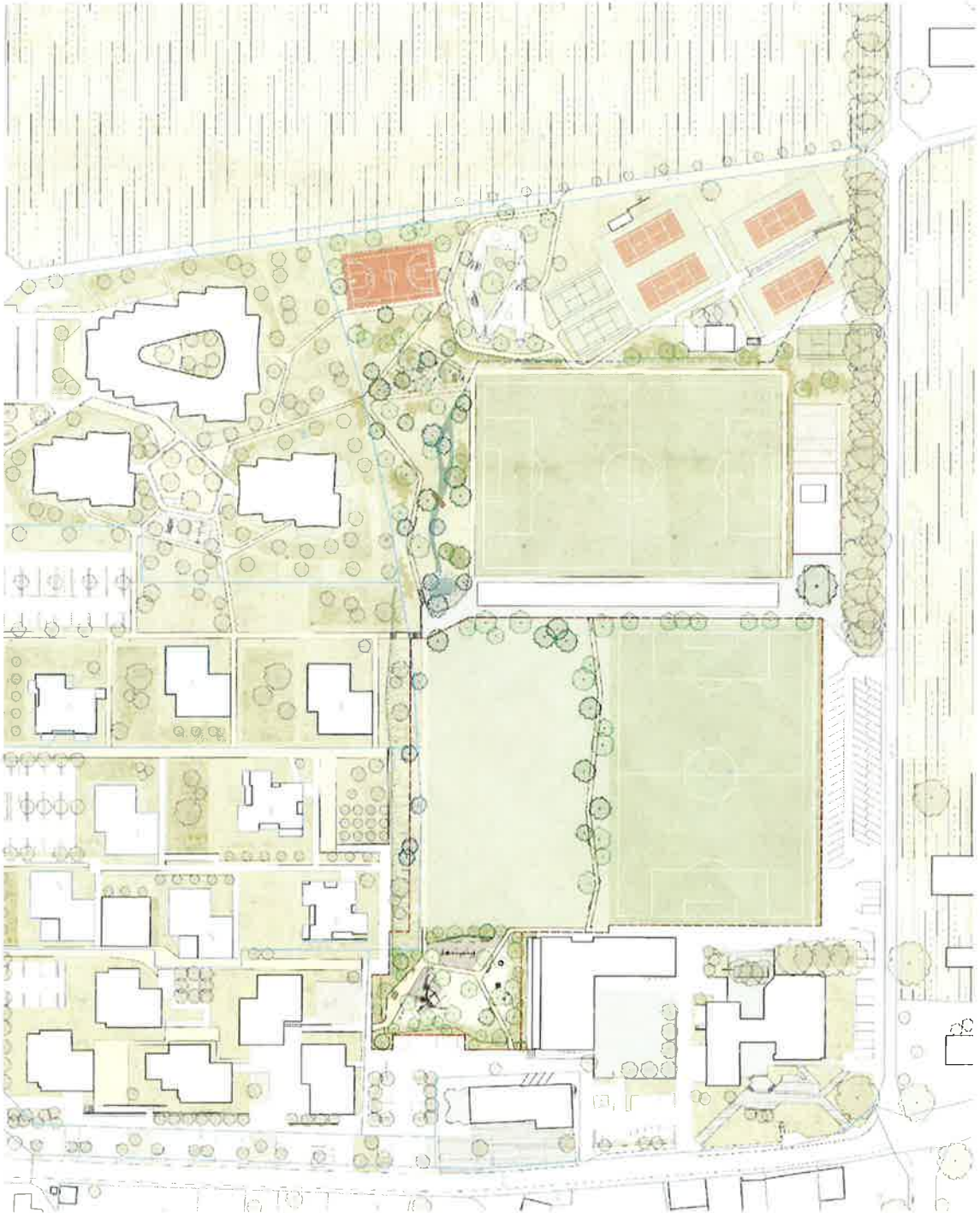
L'entrée en vigueur de la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise dès janvier 2025, à laquelle la Municipalité a œuvré directement dans les instances compétentes ainsi que par des campagnes de presse et de lobbying, devrait établir une base plus stable pour les finances communales et plus prévisible pour leur budgétisation. La dette de la commune est faible (CHF 2,5 millions), et les taux d'intérêts pour des emprunts sont bas.

Durant ces deux dernières législatures, la Municipalité s'est concentrée sur les infrastructures essentielles de la commune (canalisations, routes, entretien des bâtiments et installations), et elles sont en bon état. Aujourd'hui, la Municipalité estime que le moment est propice pour reprendre plusieurs projets d'investissement par des crédits de construction touchant la qualité de vie du village.

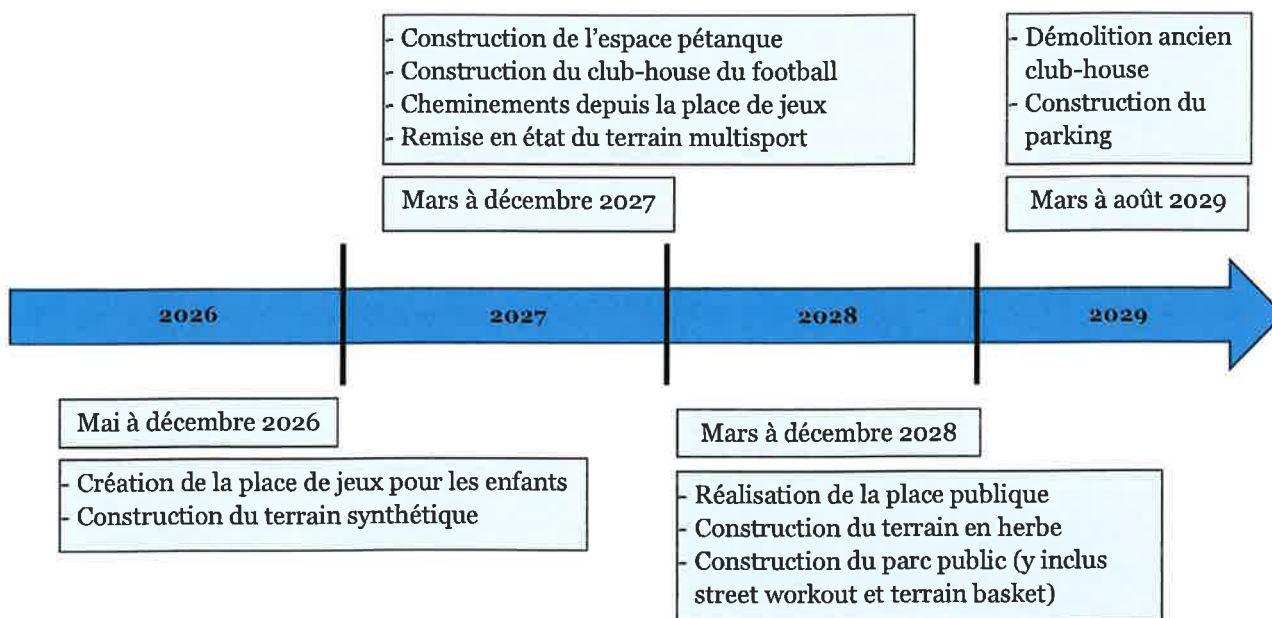
3. Descriptif du projet

Dans le cas du réaménagement des espaces sportifs et de loisirs (Parc du Grand Pré), il s'agit d'un projet emblématique de grande envergure, qui correspond aux attentes de la population quant à la qualité des espaces publics d'une commune avec notre niveau de vie.

Le plan ci-après expose la vision d'ensemble du projet, définissant les lignes directrices qui guideront sa mise en œuvre. Il s'articule autour d'une réorganisation du lieu entre les espaces sportifs et de loisirs, ainsi qu'une arborisation généreuse qui réintroduit le milieu naturel au cœur du site.



Une partie conséquente des trois études est terminée et la Municipalité a pu établir une planification intentionnelle des travaux tenant compte des contraintes d'utilisation de l'espace, de gestion des mouvements de terres et du respect des pentes des cheminements PMR (personnes à mobilité réduites).



Le présent préavis demande au Conseil le crédit pour la réalisation de la place de jeux pour les enfants et du terrain synthétique. Il fournit des informations sur les étapes à suivre pour la réalisation du reste du parc public, du terrain en herbe, du nouveau club-house et du parking (voir annexes 1 et 2), ainsi que sur l'enveloppe budgétaire globale du projet « Parc Grand Pré » (voir annexe 3).

La Municipalité est fermement engagée à la réalisation de l'ensemble de ce beau projet et a décidé de présenter immédiatement les parties pour lesquelles les travaux peuvent tout de suite commencer.

A. Place de jeux pour les enfants

Le bureau d'architecture paysagère In-Situ a été mandaté pour l'étude et l'implantation des aménagements extérieurs et végétaux du projet.

Dans le cadre de la relocalisation de la place de jeux existante, le projet vise à rapprocher cet équipement de l'école, tout en améliorant de manière significative la qualité, la diversité et l'intégration paysagère de l'offre ludique. Il prévoit ainsi l'augmentation et la diversification des équipements existants.

La proximité du parc et du terrain multiusages avec les établissements scolaires, l'UAPE et la crèche offrira des espaces d'activités complémentaires à destination des écoliers et des enseignants.

La nouvelle place de jeux s'inscrit dans un contexte plus large de réaménagement du centre sportif et de ses espaces ouverts périphériques. Ces interventions participent à la (re)définition des cheminements à travers le site et renforcent la porosité des espaces, améliorant ainsi le confort d'usage et l'attractivité du lieu pour l'ensemble de la population et de ses usagers.

L'aménagement de la place de jeux (voir annexe 4) s'organise autour de quatre cheminements principaux, connectés aux réseaux de chemins existants et futurs. L'espace devient ainsi un parc ludique généreux, lisible et diversifié, favorisant la traversée et l'appropriation du site.

Des jeux adaptés à différents âges seront proposés, tandis que le mobilier, volontairement polyvalent, favorisera l'imagination et les usages variés des enfants

Les équipements sont répartis en trois « poches » ludiques distinctes, reliées entre elles par un espace enherbé central, formant une surface ludique continue de plus de 1400 m². Chaque zone est dotée de dispositifs d'assise variés ; tables de pique-nique, murets d'assise et bancs, ainsi qu'un espace spécifiquement conçu pour l'accueil de classes en plein air, permettant aux enfants et aux accompagnants de s'approprier les lieux dans des conditions confortables, notamment pour des activités de détente, de repos ou d'animation (pique-nique, ateliers de dessin, classes en plein air).

L'espace est délimité par un traitement paysager soigné, notamment au moyen d'une haie indigène dynamique. Celle-ci assure une mise à distance et une protection visuelle et physique vis-à-vis du parking, marque la séparation avec les terrains de sport et constitue une transition qualitative avec le quartier voisin.

Afin de garantir la sécurité des usagers, une clôture est installée autour du parc intégrant quatre portails permettant l'accès à la place de jeux depuis tous les secteurs. Dans un souci d'intégration paysagère, cette clôture est intégrée à la haie indigène. Des protections temporaires des plantations sont prévues afin de garantir la bonne implantation et le développement de la haie.

Une arborisation ponctuelle avec 15 arbres majeurs structure l'espace et contribue à la création d'îlots de fraîcheur. Le choix des essences privilégie des espèces indigènes et adaptées aux conditions climatiques locales, favorisant la biodiversité tout en répondant aux enjeux liés au changement climatique.

Dans une volonté de renforcer la biodiversité et le caractère pittoresque du site, divers éléments complémentaires sont intégrés : des prairies fleuries en frange de la haie, des tas de bois ainsi que des murgiers, créant des habitats favorables à la microfaune.

Pour assurer un confort et une sécurité nocturne, un éclairage composé de 3 balises le long des chemins et de 3 mâts multi-projecteurs pour les espaces d'arrêts est prévu. La programmation horaire prévoit une extinction entre 22h et 7h du matin.

L'installation d'une fontaine à boire écopotable vient renforcer le niveau de service et améliorer le confort d'usage de cet espace.

Équipements ludiques prévus :

La place de jeux est équipée des installations suivantes :

- Jeux d'équilibre, comprenant :
 - o Poutre chancelante ;
 - o Cordes croisées ;
 - o Doubles cordes ;
 - o Mikado sur mesure ;
 - o Corde de jungle ;
 - o Tronc d'équilibre posé sur une fourche ;
 - o Harpe ;
 - o Slackline ;
 - o Corde de jungle avec corde de maintien ;
 - o Triples cordes.
- Grande tour volcan d'une hauteur de 200 cm, équipée d'un toboggan en inox ouvert et courbé ;
- Petite tour volcan d'une hauteur de 100 cm équipée d'un toboggan en inox, ouvert pour les petits ;
- Toiles d'ombrage destinées à assurer un confort thermique aux usagers des jeux d'équilibre ;
- Plateforme ronde avec mât de pompier ;
- Trampoline ;
- Rondins de bois disposés en arc de cercle, formant un amphithéâtre avec un promontoire central, destiné notamment aux classes en plein air ;

- Balançoires combinées, comprenant :
 - o Une balançoire « nid d'oiseau » pouvant accueillir jusqu'à cinq enfants ;
 - o Deux balançoires standards ;
 - o Deux balançoires pour jeunes enfants.
- Petite cabane de jeux « maison de sorcière » avec possibilité de s'asseoir et suffisamment de place pour jouer ;
- 2 jeux sur ressorts : l'oiseau et la sauterelle.

B. Terrain synthétique

Le bureau Bernard Schenk SA a été mandaté pour réaliser l'étude de faisabilité et établir le chiffrage des travaux relatifs au remplacement du terrain de football existant en herbe par un terrain synthétique.

L'étude a porté sur les aspects suivants :

- Analyse technique du terrain existant (sol, drainage, topographie) ;
- Identification des contraintes réglementaires et environnementales ;
- Évaluation des options de revêtement synthétique et de leurs performances ;
- Estimation financière des travaux de construction et d'aménagement.

Ce projet de transformation de terrain de football naturel en terrain synthétique concerne le terrain principal du Centre Sportif de Crans implanté le long du Chemin des Sports. Il est situé sur la parcelle n°32, propriété de la Commune de Crans.

La surface de jeux des terrains existants est aujourd'hui en fin de vie. Son sous-sol est irrégulier et la masse végétale est en carence par rapport aux heures d'utilisation. Le réseau de drainage du terrain présente par ailleurs de nombreux défauts (contre-pente, ovalisation du collecteur).

Le réseau d'arrosage est aussi en fin de vie. Il devra être entièrement repris et tous les équipements connexes devront être déplacés et mis aux normes.



Lors de l'attribution du mandat concernant ces travaux, la Municipalité a défini les objectifs suivants :

- Mise aux normes des équipements du terrain en termes d'arrosage, de drainage et d'éclairage) :
 - o Reconstruction complète du réseau de drainage du terrain et mise en place d'une unité de traitement des eaux de ruissellement avant rejet au canal de Crans ;
 - o Remise en état du réseau d'arrosage ;
 - o Mise à niveau de l'éclairage : deux armoires électriques seront installées dans le cadre des travaux de mise aux normes et de reprise des différentes alimentations (tennis club, déchetterie, vestiaires, terrains de football) ;
 - o Transformation du terrain naturel en un terrain synthétique conforme aux normes d'homologation de l'Association Suisse de Football (ASF), de manière à pouvoir accueillir des compétitions jusqu'en 3^e ligue régionale ;
 - o Respect de toutes les recommandations FIFA Quality.
- Intégration du marquage du terrain de football à la commande du revêtement synthétique :
 - o Il est autorisé de prévoir un marquage pour le jeu à 9 destiné aux enfants. À cet effet, deux terrains seront tracés en lignes bleues, dans le sens de la largeur du grand terrain ;
 - o En revanche, la réalisation de marquages définitifs pour d'autres sports n'est pas autorisée, car elle compromettrait l'homologation du terrain. Des marquages provisoires à la craie restent toutefois possibles.
- Prolongation de la durée d'utilisation du terrain tout au long de l'année grâce à un entretien adapté garantissant la préservation de sa qualité sur le long terme ;
- Optimisation du confort de jeu pour les usagers, en améliorant les conditions de pratique, la jouabilité de la surface et l'expérience sportive globale.

Quelques aménagements périphériques sont prévus dans le cadre des travaux de transformation :

- Création de zones de stockage des buts séniors et juniors ;
- Aménagement d'une zone destinée aux bancs des remplaçants ;
- Reprise provisoire des abords du terrain, en attendant la réalisation des travaux ultérieurs du centre sportif.

Description des prestations d'ingénieurs

Prestations d'ingénieurs civils

La norme SIA 103 sert de base à l'établissement des prestations attendues du bureau Bernard Schenk SA dans le cadre de ce mandat d'étude et d'exécution ; à savoir :

- Projet de génie civil comprenant :
 - o Projet d'ouvrage ;
 - o Appel d'offres et adjudication des travaux de génie civil (conformément à la Loi fédérale sur les marchés publics) ;
 - o Procédures d'autorisation :
 - Coordination avec l'ASF ;
 - Enquête publique ;
 - Obtention du permis de construire ;
 - o Suivi de la réalisation jusqu'à réception finale des travaux de création du terrain.

Prestations d'ingénierie éclairage et électrique

L'étude a mis en évidence une obsolescence des équipements électriques et sportifs en place. Les coûts de la partie ingénierie éclairage et électrique sont basés sur une offre du bureau Thorsen Sarl, spécialiste dans les études des terrains de football.

Elle comprend notamment :

- La coordination avec un électricien pour la mise aux normes des installations électriques ;
- La réalisation des schémas de câblage ;
- L'établissement puis la notation du dossier d'appel d'offre pour les nouveaux mâts et l'ensemble du système d'alimentation ;
- Le contrôle de la puissance électrique disponible ;
- Le calcul et le choix des mâts selon la vitesse moyenne du vent ;
- Le contrôle de la pollution lumineuse et les mesures à appliquer.

Il est à noter que tous les tubes nécessaires au tirage des câbles d'alimentation seront mis en place par l'entreprise mandatée pour effectuer les travaux de génie civil.

4. Analyse des coûts

Dans le cadre de cette première phase de construction, relative à la réalisation du terrain synthétique et du parc de jeux pour enfants, les procédures applicables en matière de marchés publics ont été respectées et ont conduit aux budgets suivants :

Place de jeux pour les enfants

Le coût des travaux a été établi sur la base d'une mise en soumission des travaux. Trois entreprises ou groupements d'entreprises ont répondu, les montants pris en compte dans ce préavis sont sur la base de l'offre la plus intéressante.

Travaux de génie civil	110'000.-
Fourniture des végétaux	25'000.-
Plantation et ensemencement	27'000.-
Entretien de suivi de garanties	64'000.-
Equipements et jeux	243'000.-
Régie	37'000.-
Divers imprévus (environ 5%)	26'000.-
Honoraires pour prestations géométriques (implantations, mise à jour du foncier après travaux et cadastration, y compris taxes légales)	11'500.-
Honoraires d'architecte paysagiste pour établissement du projet, plans et suivi des travaux (phases d'exécution)	55'000.-
Total des travaux HT (CHF)	598'000.-
TVA 8.1 %	48'438.-

Total des travaux TTC (Arrondi)

CHF 646'500.-

Terrain synthétique

Le coût des travaux a été déterminé à partir d'un appel d'offres conforme à la loi fédérale sur les marchés publics, auquel trois entreprises ont répondu. Les montants retenus correspondent à l'offre la plus avantageuse. Les prestations non incluses ont fait l'objet de devis complémentaires.

Travaux de génie civil	1'450'000.-
Revêtement en gazon synthétique	370'000.-
Fourniture et mise en place des équipements sportifs (2 buts seniors, 4 buts juniors, 4 poteaux de corner et 2 bancs de touche pour les remplaçants)	50'000.-
Mise à niveau de l'éclairage (fourniture, mise en place et raccordement)	80'000.-
Mise à niveau de l'arrosage automatique du terrain synthétique (fourniture, mise en place et raccordement au réseau électrique et d'eau potable)	120'000.-
Divers imprévus (environ 5%)	105'000.-
Honoraires pour prestations géométriques (implantations, mise à jour du foncier après travaux et cadastration, y compris taxes légales)	20'000.-
Honoraires d'ingénieur pour projet d'exécution, plans et suivis des travaux (phases d'exécution)	125'000.-
Honoraires d'ingénieur électricien pour réalisation du projet, plans et suivi des travaux (phases d'exécution)	12'000.-
Total des travaux HT (CHF)	2'332'000.-
TVA 8.1 %	188'892.-

Total des travaux TTC (Arrondi)

CHF 2'521'000.-

Prestations annexes nécessaires à la réalisation de l'ensemble du projet

Travaux sur le réseau électrique liés à la réalisation du terrain synthétique, incluant la fourniture, l'installation et le raccordement des tableaux électriques, l'installation des armoires provisoires de chantier, ainsi que le règlement des taxes de raccordement	190'000.-
Honoraires d'ingénieur électricien pour réalisation du projet, plans et suivi des travaux (phases d'exécution)	18'000.-
Honoraires pour prestations d'ingénieur pédologue, plans et suivis des travaux y compris analyse des sols (Phases d'exécution)	12'500.-
Divers imprévus (environ 5%)	15'000.-
Total des travaux HT (CHF)	235'500.-
TVA 8.1 %	19'075.-

Total des travaux TTC (Arrondi)**CHF 254'600.-****Récapitulatif des coûts (CHF TTC arrondi)**

Place de jeux pour les enfants	646'500.-
Terrain synthétique	2'521'000.-
Coûts des travaux des prestations annexes nécessaires à la réalisation de l'ensemble du projet	254'600.-

Total des travaux TTC (Arrondi)**CHF 3'425'000.-****5. Possibilités de subventions et démarches administratives**

Dans le cadre de l'étude des aménagements prévus par ce préavis, une recherche a été menée afin d'identifier l'ensemble des subventions dont la Commune pourrait bénéficier.

De manière générale, l'octroi d'une subvention doit respecter les conditions suivantes :

- La demande doit impérativement être effectuée par la Commune avant le début des travaux ;
- Le budget correspondant doit être basé sur des demandes d'offres effectuées conformément aux règles des marchés publics ;
- Un dossier de plan doit permettre une bonne compréhension du projet ;
- Même si des subventions peuvent se cumuler, il n'est pas possible de subventionner une infrastructure « à double » ;
- Le montant définitif accordé peut varier en fonction des éléments retenus pour le subventionnement, des budgets à disposition et de la coordination entre les différentes subventions ;
- Le montant définitif octroyé sera basé sur les dépenses effectives des travaux mais il ne pourra en aucun cas dépasser le montant accordé lors de la demande préliminaire.

Subventions place de jeux pour les enfants

Aucune subvention ne peut être octroyée pour les équipements de la place de jeux, les cheminements, ni plus généralement pour les équipements relevant des espaces publics (jeux, revêtements, mobilier, infrastructures).

En revanche, le Canton de Vaud, par l'intermédiaire de la Direction générale de l'environnement (DGE), propose un dispositif de soutien financier dans le cadre du programme « Nature dans l'espace bâti », destiné notamment aux communes de moins de 6000 habitants, pour des aménagements favorables à la biodiversité en milieu bâti.

Au regard de ce dispositif, les coûts du projet susceptibles d'être reconnus comme éligibles à une subvention cantonale concernent exclusivement les mesures de végétalisation et les aménagements écologiques, à savoir :

- Plantations d'arbres majeurs (18/20) : environ CHF 33'000.-
- Haies indigènes : environ CHF 22'000.-
- Prairie fleurie : environ CHF 2'000.-
- Gazon fleuri extensif : environ CHF 2'500.-
- Tas de bois (structures écologiques) : environ CHF 5'000.-
- Murgiers) : environ CHF 8'000.-

Le montant total des coûts éligibles à la subvention cantonale est ainsi estimé à environ CHF 72'500.-.

Selon les modalités du programme cantonal « Nature dans l'espace bâti », la subvention peut représenter entre 30% et 50% des coûts reconnus, en fonction de l'évaluation qualitative du projet par la DGE.

Sur cette base, une subvention cantonale comprise entre CHF 21'750.- et CHF 36'250.- peut être raisonnablement envisagée, sous réserve de l'acceptation du dossier par le Canton et du respect de l'ensemble des conditions d'octroi.

Subventions pour le terrain de football synthétique

Le Service de l'Education Physique et du Sport (SEPS) peut subventionner la construction de terrain synthétique jusqu'à 15% du coût total ce qui devrait représenter un montant maximal de CHF 325'000.- HT.

La Fondation du Sport Vaudois (Loterie Romande) peut entrer en matière pour le subventionnement d'un terrain de football synthétique (mais pas de l'éclairage) jusqu'à environ 20% du coût des travaux ce qui devrait représenter un montant maximal de CHF 400'000.- HT.

À noter que le cumul de ces deux subventions est pour l'instant autorisé mais non automatique et la décision finale reste dépendante de l'évaluation réalisée par chaque organisme sur la base de ses propres critères.

À ce stade du projet, ces demandes de subventions sont effectuées de manière coordonnée avec les deux organismes afin d'optimiser le résultat.

6. Autorisation

Ce préavis requiert l'obtention d'un permis de construire avec mise à l'enquête publique. Le permis de construire reprend la place de jeux pour les enfants prévue dans le préavis « crédit d'étude n°31/24 » et le terrain synthétique du préavis « crédit d'étude n°46/25 ».

7. Financement

Le total des travaux est estimé à CHF 3'422'100.- TTC, arrondi à CHF 3'425'000.- pour ce préavis. Ce montant sera amorti sur une durée de 30 ans selon les principes MCH2, soit une charge annuelle d'amortissement de CHF 114'200.-.

Afin de financer ce projet il sera nécessaire de recourir à l'emprunt. Au 31 janvier 2026 le montant des emprunts s'élève à CHF 2'500'000.-.

8. Conclusion

Le projet constitue une initiative majeure pour le développement de Crans, répondant aux besoins de la population et aux objectifs stratégiques de la Municipalité. Il offre des espaces polyvalents dédiés au sport, aux loisirs, à la détente et aux manifestations, tout en intégrant pleinement les principes du développement durable et en valorisant le patrimoine bâti et naturel.

En conclusion et vue ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le préavis No 51/26 relatif à la demande d'un crédit de CHF 3'425'000.- (TTC)

Oùis les rapports des commissions chargées de l'étude de cet objet ;

Attendu qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

PREND ACTE

De l'amortissement du montant net de CHF 114'200 sur une période de 30 ans dès le début de l'immobilisation.

DECIDE

1. d'accorder un crédit de CHF 3'425'000.- TTC en vue de financer la création d'une place de jeux pour les enfants et un terrain de football synthétique.
2. de porter le montant de CHF 3'425'000.- TTC, en augmentation du compte 1404.05 Aménagement espaces sportifs / loisirs.
3. de financer ce montant par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours.

Ainsi délibéré en Municipalité de Crans par la Municipalité dans sa séance du 16 février 2026, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal lors de sa séance du 16 mars 2026.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
 Robert Middleton		 Pascaline Keller

Annexes :

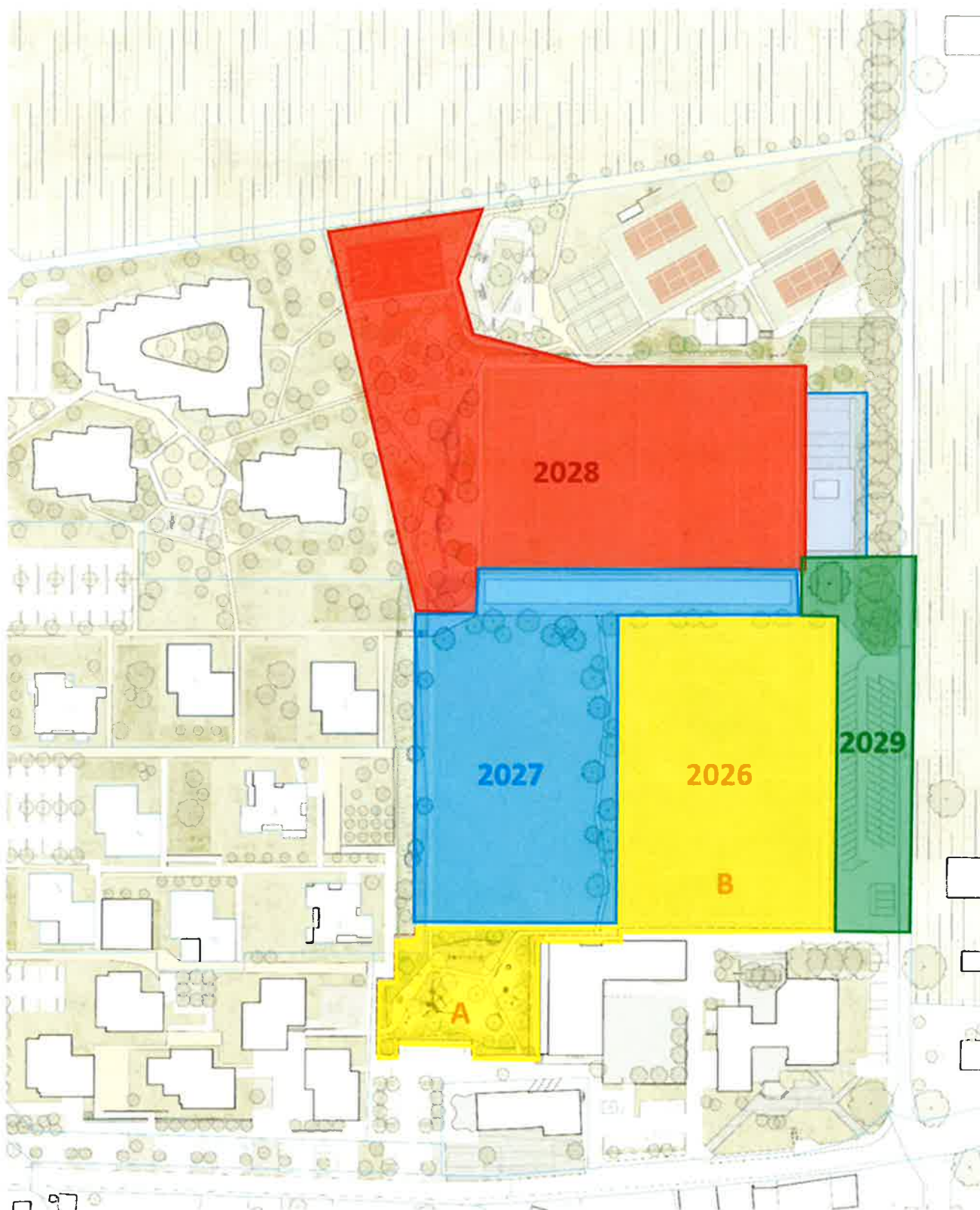
Annexe 1 : Plan planning du projet « Parc du Grand pré » ;

Annexe 2 : Point de situation du projet « Parc du Grand Pré » ;

Annexe 3 : Enveloppe budgétaire du projet « Parc du Grand Pré » (hors ce préavis) ;

Annexe 4 : Plan de situation du projet « Aire de Jeux ».

Annexe 1 : Plan planning du projet « Parc du Grand Pré »



Annexe 2 : Point de situation projet « Parc du Grand Pré »

A. Club-house football

D'une surface d'environ 800 m², un nouveau club house sera érigé. Il comprendra une buvette ouverte au public, des locaux techniques et de stockage du matériel, huit vestiaires, ainsi que des sanitaires publics.

Conformément aux dispositions en vigueur en matière de marchés publics, un architecte a été retenu à l'issue d'une procédure d'appel d'offres en procédure ouverte, menée selon le règlement SIA et en conformité avec la Loi fédérale sur les marchés publics. La procédure s'est déroulée durant le quatrième trimestre 2025 et le début de l'année 2026. À son terme, cinq bureaux d'architectes ont remis une offre. Le bureau LOCALARCHITECTURE, basé à Lausanne, a obtenu la meilleure évaluation et s'est vu attribuer le mandat principal.

Pendant toute la durée des travaux, l'ancien vestiaire sera maintenu en service. Sa déconstruction n'interviendra qu'à l'issue du chantier, après la réalisation des aménagements extérieurs, des terrains et l'achèvement du nouveau club-house. Durant cette phase transitoire, le terrain synthétique sera implanté au plus près des installations existantes. Cette configuration provisoire ne permettra pas des conditions d'utilisation optimales, lesquelles seront rétablies une fois l'ensemble des travaux achevé.

Le futur club-house, orienté nord-sud, sera implanté au croisement des principaux cheminements du site, afin de préserver les dégagements visuels existants et de structurer les accès. Le concept architectural portera une attention particulière à la qualité esthétique de l'enveloppe bâtie, à la durabilité ainsi qu'à l'intégration harmonieuse de l'ouvrage dans son environnement immédiat.

B. Espace pétanque

Un espace dédié à la pratique de la pétanque sera aménagé. Il comprendra un club-house avec un local de stockage du matériel, un local technique, une cuisine simple et un réfectoire ainsi que six pistes de jeu, dont trois couvertes.

Compte tenu des mouvements de terre que le projet vise à limiter autant que possible, ainsi que des différentes implantations envisageables, il est prévu de créer un espace spécifiquement réservé au club. Celui-ci pourra ainsi exercer ses activités de manière autonome, sans interférer avec celles des autres clubs, tout en conservant un lien fonctionnel et convivial avec ces derniers.

Les constructions seront intégrées de manière cohérente au site et les coûts seront maîtrisés grâce à la mutualisation des infrastructures.

C. Place publique

Il est prévu d'aménager une place publique polyvalente d'environ 1500 m², y inclus un couvert en bois et un sol en béton bitumineux d'une surface approximative de 400 m². Située à proximité du parking et de l'aire de pétanque, cette zone modulable pourra accueillir un grand nombre de personnes pour différents types d'événements.

Son implantation a été pensée pour limiter les nuisances sonores pour le voisinage, tout en facilitant l'accès des pompiers, des engins d'entretien et des véhicules liés aux manifestations (food trucks, remorques réfrigérées, etc.). La mutualisation de certaines infrastructures avec l'aire de pétanque permet de réduire les coûts de construction et d'entretien. De plus, le couvert pourrait être construit en extension de celui dédié à la pétanque, optimisant ainsi les investissements tout en assurant une meilleure intégration fonctionnelle et esthétique.

Les aménagements de surface comprendront également des espaces végétalisés, agrémenté d'un arbre majeur au centre de la place et d'aires de détente. L'ensemble sera équipé en électricité et en eau potable, avec une évacuation des eaux pluviales et des eaux usées.

Enfin, une coordination étroite avec le projet des bâtiments et leurs aménagements extérieurs sera nécessaire afin de gérer les interfaces, notamment pour les niveaux et pentes de raccordement, garantissant ainsi la cohérence et l'intégration harmonieuse de l'ensemble du site.

D. Parc public

La surface concernée par les travaux projetés est d'environ 11000 m², répartie comme suit :

- 4900 m² de terrain multisports, accessible à l'ensemble des usagers de la commune (écoles, habitants) ;
- 1200 m² pour la zone de basket ;
- 400 m² pour la zone jeux et fitness (Street-workout) ;
- 4500 m² d'aménagements paysagers comprenant plantations, cheminements piétons et parcours didactique ainsi qu'une zone « aquatique » ;
- Déblai et évacuation d'environ 4000 m³ (volume minimal non réutilisable sur place).

Le projet prévoit également :

- L'installation d'environ 40 arbres de 4 à 5 essences indigènes, favorisant la biodiversité et l'intégration paysagère ;
- Deux tables de ping-pong ;
- Un terrain de basket ;
- Une zone de Street-workout avec 5 équipements sportifs ;
- Le nivelage et la surélévation du terrain multisports en réutilisant au maximum les déblais des autres terrains pour limiter les mouvements de terre coûteux au sein du site. La structure sera drainée, afin d'éviter les risques d'inondation. Le terrain actuel servira temporairement de zone tampon pour le stockage et la circulation des engins de chantier puis sera remis en état.

Les aménagements seront équipés en électricité, eau potable et d'un système de gestion des eaux pluviales, avec une attention particulière portée à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Coordonné avec l'architecte paysagiste des résidences principales actuellement en construction, le projet utilisera les mêmes matériaux, éclairages et cheminements ; tout en veillant à harmoniser les différences de niveaux. Le parc sera également relié au quartier du Grand Pré, au centre communal, aux établissements scolaires et aux espaces agricoles environnants par un réseau de cheminements variés, favorisant promenades diversifiées, rencontres intergénérationnelles et déplacements sécurisés. Une allée ombragée, ponctuée de bancs, reliera l'aire de jeux aux différents espaces du parc. Un chemin didactique avec panneaux explicatifs sillonnera le parc.

Le canal de Crans fera l'objet d'un réaménagement partiel pour intégrer des zones humides, renforçant la qualité paysagère et écologique du site. Une zone d'eau peu profonde et non stagnante complétera l'aménagement, offrant un espace rafraîchissant en période de fortes chaleurs et un habitat humide.

Dans une logique de gestion durable des eaux pluviales et de cohérence avec les espaces verts existants, un revêtement perméable de teinte beige a été retenu. Un corridor de prairie fleurie sera aménagé autour des terrains de sport, notamment dans les zones tampons non dédiées à la circulation, telles que les espaces étroits entre les clôtures et les cheminements. Même étroits, ces linéaires végétalisés apportent une plus-value écologique en servant de refuge aux pollinisateurs et en renforçant la continuité écologique du site.

E. Terrain en herbe

En remplacement du terrain d'entraînement actuel situé au nord du futur terrain synthétique, un terrain de football en herbe naturel de dimensions de 106 x 70 mètres, homologable en 2ème ligue régional, va être réalisé.

Ce terrain deviendra à terme le terrain principal du Football Club de Crans, utilisé principalement pour les matchs des actifs (adultes, séniors et vétérans) ainsi que les juniors (jeux à 11 et à 9 joueurs).

Les travaux concernent une surface d'environ 7500 m². La création de ce terrain va engendrer un agrandissement conséquent de la plateforme du terrain d'entraînement existant d'environ 20 mètres en longueur et en largeur.

Les réseaux de drainage et d'arrosage, aujourd'hui obsolètes, devront également être repris, dans le cadre des travaux de création du terrain, ainsi que tout le système d'éclairage (alimentations et mâts d'éclairage) qui devra aussi être mis aux normes.

Toutes les analyses pédologiques nécessaires à la préconisation et à la définition du substrat nécessaire à la bonne réalisation du gazon naturel seront réalisées dans le cadre de travaux préliminaires.

F. Parking

La surface concernée par le parking est d'environ 2000 m². Le nombre de places passera de 53 à environ 64 places, dont 1 à 3 réservées aux personnes à mobilité réduite. 4 places seront également équipées de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques.,

Ces travaux ne pourront être réalisés qu'en dernier, car ils nécessitent la démolition complète de l'ancien club-house et du parking existant. À ce stade, la présence éventuelle d'amiante dans les structures n'a pas encore été analysée et n'est donc prise en compte que partiellement.

Le projet prendra en compte les besoins spécifiques des différents utilisateurs, notamment les aires de retournement pour les bus, ainsi que la création de zones de dépose rapide. Parallèlement, une mise à niveau complète des organes de collecte des eaux de ruissellement sera réalisée, avec l'installation de nouveaux dépotoirs et la création d'un exutoire vers le canal de Crans.

Annexe 3 : Enveloppe budgétaire du projet « Parc du Grand Pré » (hors ce préavis)

L'objectif de cette annexe est de présenter un budget prévisionnel de l'ensemble du projet hors montant de l'actuel préavis.

Afin de faciliter la lecture et la compréhension, les montants annoncés sont répartis sur la même base que les descriptifs de l'annexe 2.

À ce stade, les études de ces éléments n'ayant pas fait l'objet d'une mise en soumission, ils peuvent être considérées comme du niveau d'un avant-projet partiel, ce qui signifie que le niveau de précision des montants annoncés ci-dessous est d'environ +/- 15%.

Les montants des travaux n'ayant pas fait l'objet d'une mise en soumission sont calculés, dans la mesure du possible, sur la base de travaux similaires réalisés récemment.

A. Club-house football

Budget estimatif des travaux :

Total des travaux HT (estimé) / CHF	3'000'000.-
--	--------------------

Dans le cadre des demandes de subvention, via le fond du sport vaudois, pour le terrain synthétique et le terrain en herbe, il est également possible d'y intégrer les vestiaires, ce qui devrait représenter un montant de CHF 250'000. – HT.

B. Espace pétanque

Budget estimatif des travaux :

Club house pétanque	280'000.-
Création de 6 pistes de jeux dont 3 couvertes (en coordination avec le club house)	140'000.-
Total des travaux HT (estimé) / CHF	420'000.-

C. Place publique avec couvert

Budget estimatif des travaux :

Travaux de génie-civil	215'000.-
Création d'un couvert (non fermé)	300'000.-
Equipements électriques (Thorsen) y compris taxes d'introduction	35'000.-
Services et assainissement	50'000.-
Plantations et aménagements paysagers	110'000.-
Divers imprévus (environ 10%)	70'000.-
Honoraires pour prestations géométriques (enquête publique, implantations et cadastration), y compris taxes légalés	10'000.-

Honoraires d'ingénieurs (GC, paysagistes & électricien) pour la phase d'exécution des travaux	55'000.-
Total des travaux HT (Estimé) / CHF	845'000.-

Pour ce type d'aménagement, seule la rubrique « plantations et aménagements paysagers » est susceptible de bénéficier d'une subvention. Les modalités détaillées de cette aide seront étudiées concomitamment à la finalisation de projet en cours.

D. Parc public

Budget estimatif des travaux :

Travaux de génie-civil (terrassement, cheminements, canalisations, maçonnerie, etc.)	1'280'000.-
Réfection terrain multisport (type terrain de sport naturel) après travaux	225'000.-
Terrain de basket, street-workout, ping-pong, mobilier urbain, etc.	410'000.-
Alimentation électrique et éclairage (sans génie civil)	140'000.-
Fourniture des végétaux, aménagement du terrain et plantations pour aménagements paysagers	480'000.-
Divers imprévus (environ 10%)	250'000.-
Honoraires pour prestations géométriques (enquête publique, implantations et cadastration), y compris taxes légales	50'000.-
Honoraires d'ingénieurs (génie-civil, paysagiste, pédologue & électricien) pour la phase d'exécution des travaux	210'000.-
Total des travaux HT (estimé) / CHF	3'045'000.-

Pour ce type d'aménagement, seule la partie « plantations et aménagements paysagers » peut faire l'objet d'une subvention comparable à celles mentionnées dans ce préavis. Toutefois, en l'absence de détails précis, il n'est possible que de fournir une estimation et non un chiffre définitif.

- La plantation d'environ 40 arbres d'envergure pourrait bénéficier d'une subvention estimée à 800 CHF par arbre, soit un total d'environ 32'000 CHF ;
- Les terrains de basket et multisports, ainsi que les appareils de musculation/fitness, sont éligibles aux subventions suivantes :
 - o Service de l'éducation physique et du sport : participation estimée à environ 65'000 CHF ;
 - o Fonds du Sport Vaudois (Loterie Romande) : participation pouvant également atteindre environ 65'000 CHF.

E. Terrain en herbe

Budget estimatif des travaux :

Travaux de génie-civil et de réalisation du terrain naturel	1'125'000.-
Système d'arrosage	160'000.-
Mise à niveau de l'éclairage y compris taxes de raccordement	100'000.-
Divers imprévus (environ 10%)	150'000.-
Honoraires pour prestations géométriques (enquête publique, implantations et cadastration), y compris taxes légales	20'000.-
Honoraires d'ingénieurs (GC, paysagistes, pédologue & électricien) pour la phase d'exécution des travaux	150'000.-
Total des travaux HT (Estimé) / CHF	1'705'000.-

Le terrain de football naturel est éligible aux subventions suivantes :

- Service de l'éducation physique et du sport pour une participation estimée à environ CHF 250'000.- ;
- Fond du Sport Vaudois (Loterie Romande) pour une participation pouvant atteindre environ CHF 300'000.-.

F. Parking

Budget estimatif des travaux :

Travaux de génie-civil	210'000.-
Démolition du bâtiment existant	90'000.-
Mise à niveau de l'éclairage public et de l'alimentation électrique (y compris Thorsen)	100'000.-
Fourniture et pose de 4 bornes électriques (y compris Thorsen)	120'000.-
Marquage et signalisation	10'000.-
Divers imprévus (environ 10%)	50'000.-
Honoraires pour prestations géométriques (enquête publique, implantations et cadastration), y compris taxes légales	10'000.-
Honoraires d'ingénieurs (GC, paysagistes & électricien) pour la phase d'exécution des travaux	55'000.-
Total des travaux HT (Estimé) / CHF	645'000.-

Pour ce type d'aménagement, des subventions peuvent être sollicitées pour l'installation de bornes de recharge électrique. Le montant de l'aide s'élève à environ CHF 3'000.- par borne, auquel peut s'ajouter une participation aux travaux de génie civil pouvant atteindre jusqu'à 50 % des coûts totaux.

Le détail et l'éligibilité précise de ces subventions seront analysés conjointement à la finalisation du projet de parking, afin d'identifier de manière rigoureuse les postes directement imputables aux infrastructures de recharge.

Tableau récapitulatif des coûts (+/- 15%) pour les travaux hors préavis :

A. Club-house football	3'000'000.-
B. Espace pétanque (pistes et bâtiments)	420'000.-
C. Place publique avec couvert	845'000.-
D. Parc public	3'045'000.-
E. Terrain en herbe	1'705'000.-
F. Parking	645'000.-
Total des travaux HT (CHF)	9'660'000.-
TVA 8.1 %	782'460.-

Total des travaux TTC (Estimé) en CHF **10'442'460.-**

Total des subventions estimées en CHF **1'000'000.-**

Annexe 4 : Plan de situation du projet « Aire de Jeux »

